

PHI-1119 Féminisme et Philosophie :

Le féminisme après Simone de Beauvoir

Professeur : Donald Landes

I BUT DU COURS

« On ne naît pas femme : on le devient » (Simone de Beauvoir) ; « À proprement parler, on ne peut pas dire que les 'femmes' existent » (Julia Kristeva) ; « La femme n'a pas de sexe » (Luce Irigaray) ; « Le déploiement de la sexualité [...] a établi cette notion de sexe » (Michel Foucault) ; « La catégorie de sexe est une catégorie politique qui fonde la société en tant qu'hétérosexuelle » (Monique Wittig).

Ces cinq citations se retrouvent ensemble en épigraphe au début du livre *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, écrit par Judith Butler en 1990. Chacune de ces phrases, comme suggéré déjà par le sous-titre du livre de Butler, implique dans sa manière que les présuppositions fondamentales de la philosophie sont mises en question par le féminisme, notamment ce qui concerne la conception traditionnelle de la subjectivité et de la nature humaine. Bref, le féminisme – outre son importance sur le plan social et politique – pose un problème pour la philosophie : comment philosopher après la critique féministe de la subjectivité et de la philosophie en général ? Comment construire une philosophie féministe ou même une philosophie « post-féministe » ?

Dans ce cours, *Féminisme et Philosophie*, nous essaierons de repenser la philosophie après (et d'après) le féminisme en déterminant *la portée philosophique du féminisme*. Nous prendrons la philosophie de Simone de Beauvoir comme notre point de départ, puis nous poursuivrons les développements dans la théorie féministe depuis Beauvoir chez des auteur.e.s féministes comme Iris Marion Young, Luce Irigaray, Carol Gilligan, Monique Wittig, Judith Butler, Christine Delphy, Patricia Hill Collins et Donna Haraway. Notre but sera de bien saisir les enjeux philosophiques des textes du féminisme contemporain à propos des notions de la subjectivité et de l'intersubjectivité, de la phénoménologie de l'expérience vécue et corporelle, de la question de la liberté, etc. Dans cette optique, nous explorerons plusieurs thèmes clés : la distinction entre sexe et genre ; la notion de la subjectivité et de l'identité face à l'oppression ; le problème posé au féminisme par les perspectives de classe, de « race », ou de culture ; la possibilité d'une éthique du « care » ; le rôle de la technologie dans la pensée normative.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

- a) Comprendre les idées principales de la philosophie féministe de Simone de Beauvoir et après.
- b) Introduire l'étudiant.e à l'étude de la philosophie du XX^e siècle face à la critique féministe.
- c) Susciter une réflexion sur la condition humaine, d'abord comme présentée par Simone de Beauvoir, puis comme vécue dans notre époque.
- d) Saisir les enjeux d'une telle réflexion pour des questions actuelles, et surtout les questions éthiques et ontologiques.

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- a) Favoriser les habiletés de lecture de l'étudiant.e et son esprit critique.
- b) Développer la capacité d'analyser un texte, de le comprendre à la lumière de son contexte, et de réactualiser son argument dans un travail écrit.
- c) Permettre à l'étudiant.e d'identifier les limites des thèses philosophiques étudiées, puis de construire leurs alternatives possibles.

III CONTENU

a) **Première partie : La subjectivité en question**

Simone de Beauvoir, Iris Marion Young, Christine Delphy, Judith Butler, Monique Wittig et d'autres auteur.e.s.

b) **Deuxième partie : La normativité en question**

Carol Gilligan, Joan Tronto, Adrienne Rich, Patricia Hill Collins, Donna Haraway et d'autres auteur.e.s.

IV FORMULE PEDAGOGIQUE

Leçons magistrales, analyses de textes, discussions.

V LECTURES OBLIGATOIRES ET LECTURES SUGGEREES

Obligatoires

- Simone de Beauvoir. *La femme indépendante*.
- Les autres textes sont (ou seront) disponibles dans le *Portail des cours* de l'Université Laval, en conformité avec la définition de « court extrait » dans *La politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval* (art. 5.11).

Suggérées

- Une liste de lectures suggérées et de textes secondaires s recommandés sera distribuée pendant la session.

VI MODE ET CRITERES D'EVALUATION :

- | | |
|---|-------------------|
| • Un examen écrit de mi-session (livre fermé) | 25% ⁱ |
| • Un examen écrit final (livre fermé) | 25% ⁱ |
| • Un travail de session écrit
(12 pages maximum ; interligne double ; Times New Roman, 12pt) | 50% ⁱⁱ |

VII CRITERES GENERAUX D'EVALUATION :

- Compréhension des concepts et des théories clés abordés dans ce cours.
- Clarté de l'expression, cohérence de la présentation de l'argumentation, rigueur de l'argumentation et pertinence de la réflexion.

- La qualité du français écrit (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

VIII ÉCHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

1. L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.
2. Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études
3. Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).
4. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>
<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>
<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

IX ÉTUDIANT.E.S AYANT UN HANDICAP :

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>.

X UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation des appareils électroniques (y compris les téléphones intelligents, les tablettes électroniques, les ordinateurs portables, etc.) est permise pendant les cours mais seulement pour les fins scolaires (par exemple, pour prendre des notes en cours). Mais, je vous conseille de lire l'article de 4.28.2014 dans *Le Figaro* : « Le stylo serait plus efficace que l'ordinateur pour prendre des notes en cours » ! ([ICI](#))

Toute autre utilisation (enregistrement, Internet, SMS, Facebook, etc.) est interdite.
Débranchez-vous et soyez pleinement présent !

ⁱ L'étudiant.e qui ne peut se soumettre à une évaluation prévue dans le plan de cours doit absolument communiquer avec le professeur dès que possible. En cas de maladie, l'étudiant.e doit fournir un **certificat médical**, signé par un professionnel de la santé et indiquant explicitement que, pour des raisons médicales, l'étudiant.e est dans l'incapacité de participer à tous ses examens durant une période précise. Pour toute autre situation, l'étudiant.e doit communiquer avec le professeur, qui réserve le droit de demander des documents appropriés.

ⁱⁱ L'étudiant.e qui ne respecte pas les délais imposés pour la remise du travail de session perd **5% des points obtenus par jour de retard, sauf en cas de force majeure (justification à l'appui)**.